



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_96-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI- Florent REYNAUD- Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_96

Objet : 14 – 3.6 –CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN FORET COMMUNALE POUR RECOLTE DE PLANTES

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il avait été saisi d'une demande de Monsieur Julien Chatillon, demeurant Ferme de Castel Tournou, de l'autoriser à ramasser des plantes médicinales sur le domaine communal bénéficiant du régime forestier.

Aussi, l'O.N.F. a rédigé un projet de concession pour la récolte de plantes médicinales.

Ce projet de convention a été transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'occupation temporaire en forêt communale pour récolte de plantes médicinales à intervenir avec M. Julien Chatillon
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :